

La vie en collectivité requiert l'application de règles visant à garantir le confort et la sécurité de chacun. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Ces règles s'appliquent à tous les patients ainsi qu'à tous les visiteurs. Le non-respect du règlement intérieur pourra conduire son auteur à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Accompagnant

La présence pour la nuit d'un accompagnant est possible sous réserve de nous en informer. Un lit d'appoint peut être mis à disposition pour une ou plusieurs nuits uniquement en chambre particulière. Il convient d'en faire la demande au personnel d'étage (tarif disponible en annexe du présent livret).

Alcool / Substances toxiques

Leur introduction et leur consommation sont strictement interdites dans l'établissement.

Aliments

La clinique étant responsable de l'hygiène alimentaire, il est interdit de conserver de la nourriture dans les chambres, sur les bords des fenêtres et les balcons.

Anomalie

La Direction vous demande de signaler toute anomalie susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'établissement et/ou la sécurité des patients et du personnel.

Autorisation temporaire de sortie

L'autorisation de sortie se fait sous le contrôle du médecin en charge de votre suivi. Si vous souhaitez sortir au cours de votre séjour, nous vous proposons d'en faire la demande auprès de celui-ci. Nous vous rappelons qu'en dehors de l'établissement, lors de ces sorties, vous demeurez responsable des dommages que vous pouvez causer, soit à vous-même, soit à un tiers.

Balcon

Il est interdit d'étendre du linge ou de stocker des objets, aliments, boissons ou autre sur les balcons.

Bruit

Le silence constitue un élément de confort. Vous veillerez à respecter la tranquillité des autres patients en évitant les interpellations et regroupements dans les couloirs ainsi que l'utilisation inadaptée de tout système phonique (radios, smartphone etc.).

Déchets

Des corbeilles sont à votre disposition des patients dans la salle de bain et dans la chambre. Il est interdit de jeter tout objet dans les toilettes. Par respect pour l'environnement, il est demandé à chacun de jeter les déchets, mégots dans les corbeilles et cendriers prévus à cet effet à l'extérieur.

Dégradation et matériel

Il vous est demandé de respecter le matériel, ainsi que les locaux de la clinique. Toute dégradation de votre fait vous sera facturée. Il est interdit de boucher les prises d'air par un quelconque objet. Il est interdit de jeter dans les sanitaires des matières risquant d'obstruer les canalisations.

Environnement

La Clinique du Pic Saint Loup s'est engagée dans une politique de protection de l'environnement. Nous vous remercions de participer à cet effort de développement durable, par exemple en économisant l'eau et l'électricité.

Horaires

Il vous est demandé de respecter les horaires de l'établissement ; que ce soient les horaires de soins, de consultations, de repas, d'activités, de fermeture des portes.

Hygiène

Afin de garantir une hygiène environnementale de qualité dans notre établissement, des équipes de professionnels assurent l'entretien de celui-ci, en fonction des recommandations de bonnes pratiques.

Nous vous invitons à :

- utiliser les solutions hydro-alcooliques pour la désinfection des mains (ces solutions sont disponibles dans toutes les chambres et peuvent être emportées par les patients à leur sortie),
- ne pas garder de produit alimentaire périssable dans votre chambre.
- maintenir votre chambre dans un bon état de propreté
- ne pas emmener d'animaux dans l'établissement et à ses abords

Vos visiteurs ne sont pas autorisés à :

- vous rendre visite s'ils sont porteurs d'une affection contagieuse (gastro-entérite, rhume, grippe...) ;
- entrer dans une chambre d'isolement sans autorisation ;
- apporter des plantes et/ou des fleurs dans la mesure où elles présentent un risque infectieux important.

Image

Respect du droit à l'image : vous disposez, ainsi que les professionnels et tous les visiteurs, d'un droit sur votre image. Il vous est demandé de ne pas réaliser de photos, de vidéos ou d'enregistrement audio pour assurer le respect de la vie privée de chacun au sein de l'établissement.

Médicaments

Il est interdit de consommer ou de conserver des médicaments non prescrits par les Médecins de l'établissement. L'ensemble de votre traitement sera administré par nos soins. Vous devez apporter votre traitement personnel que nous conserverons durant votre hospitalisation et que nous vous restituerons à votre sortie.

Objets dangereux

Il est formellement interdit de posséder des objets dangereux au sein de la clinique (armes blanches et armes à feu).

Réparation

Si durant votre séjour, vous constatez un dysfonctionnement du matériel de votre chambre, veuillez le signaler au personnel du service.

Repas

Les repas sont préparés dans nos locaux, par notre prestataire de service. Ils vous sont servis aux heures suivantes :

- Petit-déjeuner en chambre à partir de 8h00,
- Déjeuner en salle de restauration à 12h10
- Dîner en salle de restauration à 18h30,

Le service des repas en chambre est uniquement autorisé sur prescription médicale

A l'admission, le médecin évaluera avec vous vos besoins particuliers (régime etc.). Le diététicien viendra vous rencontrer pour compléter ce recueil (aversions etc.).

Les accompagnants désirant prendre un petit-déjeuner, repas et/ou une couchette sont invités à se munir de tickets auprès de notre Hôtesse d'Accueil.

Sécurité – Électricité

Il est interdit d'utiliser des appareils électriques personnels (lampe de chevet, chauffage, résistance électrique ...).

Sécurité incendie

La clinique est équipée d'une centrale de détection d'incendie et de fumée. Dès votre arrivée, reconnaissez les issues de secours du service où se trouve votre chambre. En cas d'incendie, gardez votre sang froid, ne criez pas « AU FEU ».

Alertez immédiatement le personnel de la clinique et donnez toutes les informations possibles sur la nature et la localisation du feu. Le personnel est formé à organiser la mise en sécurité des patients lors d'exercices ou de simulations. Veuillez respecter leurs instructions dans le calme et appliquer les consignes mentionnées sur les plans d'évacuation fixés aux murs. **Les ascenseurs ne fonctionnent pas en cas d'alarme incendie pour votre sécurité.**

Pour prévenir la propagation du feu à votre chambre, veillez à la maintenir le plus souvent possible fermée.

Sécurité et Surveillance

La clinique dispose d'un système d'alarme pour assurer la quiétude à l'intérieur des bâtiments et aux abords extérieurs immédiats de la clinique.

Tabac

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est formellement interdit de fumer dans l'établissement. Cette mesure concerne autant les visiteurs que les patients eux-mêmes. Il est possible de fumer à l'extérieur de l'établissement ; dans ce cas, merci d'utiliser les cendriers prévus à cet effet.

Tenue et circulation

Si vous souhaitez faire quelques pas hors de votre chambre, nous vous remercions de bien vouloir vous vêtir d'une robe de chambre, de vous chausser et de prévenir le service afin de ne pas perturber l'organisation des soins.

Les patients perfusés ou en isolement ne doivent pas quitter leur chambre sans autorisation, pour des raisons évidentes de sécurité.

Valeurs

La **Clinique du Pic Saint Loup** est un lieu ouvert et, malgré notre vigilance, des vols peuvent se produire. Nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur au sein de la clinique. Il est possible de déposer vos objets de valeurs (chéquier, carte bancaire, argent liquide, papiers d'identité, bijoux, etc.) au coffre de l'établissement dès votre admission. Un reçu vous sera remis à l'issue de l'inventaire de ces valeurs. Vous ne pourrez récupérer les objets déposés qu'aux heures de présence du personnel administratif, contre la remise du reçu et la signature d'un document administratif.

A défaut de cette précaution, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration d'objets personnels non déposés au coffre.

Aucune demande d'indemnisation pour perte ou disparition d'objets personnels ne sera recevable.

Visite

Les visites sont libres ; mais pour faciliter les soins des patients, il est préférable de les réserver entre 14h00 et 18h00. Demandez à vos proches et amis d'éviter les visites en groupe et trop prolongées. Il est demandé de respecter ces horaires.